

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 342 Vœu relatif aux relations financières de Paris avec l'Etat.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse aux vœux 46, 53, 54 et 55 déposés par M. Nicolas Bonnet-Ouladj et les élus du groupe Communiste Front de Gauche, relatif au remboursement de la dette de l'Etat, et par Mme Danielle Simonnet, relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et relatif au remboursement de la dette de l'Etat à la ville de Paris ;

Considérant la diminution des dotations de 213 M€, et la hausse des charges de péréquation de 70 M€ au BP 2015 ;

Considérant que cet « effet ciseau » est appelé à se poursuivre sur les exercices 2016-2017 ;

Considérant que cet « effet ciseau » ne doit pas peser excessivement sur nos marges de manœuvre financières, ainsi que sur notre capacité à investir, dans un contexte de crise économique ;

Considérant que les compensations financières obtenues de l'Etat n'ont pas été à la hauteur des compétences transférées depuis 2003 ;

Considérant que chaque année, le différentiel entre nos dépenses sociales obligatoires et les compensations de l'Etat s'accroît, et qu'au projet de BP 2015, 361 M€ d'allocations sont inscrits au titre du RSA, pour des recettes de compensation fixées à 257 M€; 146 M€ d'allocations sont inscrits au titre de l'APA, pour des recettes de compensation de 11 M€ ;

Considérant que ces compensations diminuent chaque année ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Notre dialogue exigeant avec l'Etat soit poursuivi en 2015, de façon à obtenir des contreparties concrètes à cette situation ;
- Les réductions de dotations, telles qu'elles sont prévues en 2016 et 2017, puissent être réexaminées à l'aune des hausses de péréquations aujourd'hui supportées par Paris ;
- Ce dialogue aboutisse à des solutions acceptables, car il est impératif que nous puissions poursuivre notre effort d'investissement au service des Parisiens ;
- Que la problématique des moyens nécessaires à l'exercice des compétences sociales s'inscrive à l'ordre du jour des assises des finances locales qui se dérouleront au cours de l'année 2015.